[Texte]

• 2005

Third, we are concerned with the scope of its activities. I will take up these three things in order. As far as independence is concerned, we would like to point out that there are two kinds of institutes: One is a service institute, and the other is an institute of independent research. Both are necessary in certain contexts. What I am going to say now has absolutely no relevance to preference for one or the other type of institute. Each has its own particular legitimacy.

A service institute solves problems which are put before it, where the goals are given from the outside. For example, a firm may have a research institute, and its job is to solve the problems put to it by the management of the firm, and of course, governments also may have research institutes of that type. The Rand Corporation, for example, in the United States was an institute that served the government to pursue certain given goals.

An independent research institute pursues its own goals, which are the acquisition of new knowledge. It is not at all excluded—in fact, it is very frequent... that this new knowledge can be applied in pursuit of given goals. But very often, it happens that in the light of this new knowledge the direction of the goals themselves changes, and it is precisely this which distinguishes an independent research institute from a service institute.

We were very much concerned that the proposed Canadian Institute for International Peace and Security would be an independent institute, because to our way of thinking, the kind of thinking which goes on conventionally in the area of security, especially, is part of the problem. As Einstein once said, everything about war and peace has changed except our mode of thinking about it. It is precisely that the new knowledge may change our mode of thinking that we welcome the establishment of an institute of this sort.

But as I say, from Mr. MacEachen's letter, it appears that the independence of the institute is guaranteed, so we need to have no more misgivings on that score. I believe this is actually the intent.

The Chairman: If I may also, on page 2 of your brief, Clause 28 has been . . .

Mr. Rapoport: Yes, I know. We know that, too. The "shall" was changed to "may", and I think that solves the problem.

Now, the second concern of ours has been with the mechanics of the institute, and there you have the details point by point which we have taken up. If you like, in the question period perhaps we can go back to it. But this is all spelled out and I do not want to . . .

The Chairman: I will add that the full text of your presentation will be added to the minutes of the meeting.

Mr. Rapoport: Yes, of course.

The third concern is a very important question. Questions have been raised about the possible competition between the institute and other such institutes, overlap of functions and

[Traduction]

Nous avions, en troisième lieu, certaines appréhensions au sujet de la portée de ces activités. J'aborderai chacune de ces questions dans l'ordre. A propos de l'indépendance de l'institut, nous aimerions vous faire remarquer qu'il y a deux types d'instituts: les instituts de service et les instituts de recherche indépendante. Les deux sont nécessaires dans certains contextes. Je n'ai absolument aucune préférence pour l'un ou l'autre type d'institut. Chacun a ses propres mérites.

L'institut de service résout des problèmes qui lui sont confiés, où les objectifs viennent de l'extérieur. Par exemple, une entreprise peut avoir à son service un institut de recherche dont le mandat est de résoudre les problèmes que lui confie la direction, et les gouvernements peuvent évidemment eux aussi avoir un tel institut à leurs services. La Rand Corporation aux États-Unis, par exemple, était un institut au service du gouvernement qui travaillait à la poursuite de certains objectifs établis.

L'institut de recherches indépendante poursuit ses propres objectifs qui consistent en l'acquisition de nouvelles connaissances. Il n'est pas du tout exclu, en fait il est très fréquent que ces nouvelles connaissances puissent s'appliquer à la réalisation d'objectifs précis. Mais très souvent, il arrive à la lumière des nouvelles connaissances acquises, l'orientation des objectifs eux-mêmes change, et c'est précisément ce qu qui distingue l'institut de recherches indépendante de l'institut de service.

Nous tenions beaucoup à ce que l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales soit un institut indépendant, parce qu'à notre avis, le genre de réflexion qui se fait habituellement dans le domaine de la sécurité surtout constitut une partie du problème. Comme Einstein l'a déjà dit, tout a changé à propos de la guerre et de la paix sauf notre façon de penser. C'est justement parce que l'acquisition de nouvelles connaissances changera peut-être notre façon de penser que nous voyons d'un bon oeil l'établissement d'un tel institut.

Mais comme je l'ai dit, d'après la lettre de M. MacEachen, il semblerait que l'indépendance de l'institut soit garantie, alors nos craintes à ce sujet ne sont plus justifiées. Je pense que c'est bien l'intention de la loi.

Le président: Si vous me le permettez, à la page 2 de votre mémoire, l'article 28 a été . . .

M. Rapoport: Oui, je sais. Nous savons cela aussi. Le mot «doit» a été remplacé par «peut» et je pense que cela règle le problème.

Notre deuxième préoccupation portait sur l'organisation de l'institut, et le mémoire expose chaque point en détail. Si vous le voulez, j'y reviendrai à la période des questions. Mais tout y est bien expliqué, et je ne veux pas . . .

Le président: Je vais annexer votre mémoire au complet au compte rendu de la réunion.

M. Rapoport: Oui, évidemment.

La troisième question est très importante. On s'est interrogé sur la possibilité de concurrence entre l'Institut canadien pour la paix et d'autres instituts du même genre, sur le chevauche-